

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la Liste d'aptitude de C en B pour l'année 2014.

Nous constatons qu'il devient de plus en plus difficile de travailler sereinement à l'examen des dossiers. D'abord, certains éléments ne sont pas fournis dans les documents préparatoires alors même que nous vous en avons fait la demande l'an dernier nous empêchant de déterminer des ratios et de les analyser. Par ailleurs comme le plan de qualification n'est pas connu. encore une fois, nous allons avancer à l'aveuglette. Il ne faudrait pas que cela devienne notre mode de fonctionnement. Pourquoi ne pas attendre sa diffusion avant de fixer des dates butoir pour la tenue des CAP locales, si loin d'ailleurs de l'affectation des agents ?

La direction générale a-t-elle si peu de considération pour ses services RH qui travaillent toujours et encore dans l'urgence ainsi que pour les élus qui travaillent eux aussi dans des conditions délicates.

Une CAP de liste d'aptitude cela ne se prépare pas en quelques coups de stylos ,de clavier ou de glissements de doigts..

Toutefois à la première lecture des documents, les élus **F.O.-DGFIP** constatent, malheureusement, que le nombre de postulants est globalement en nette diminution par rapport aux dossiers recensés l'année dernière.

La première réflexion qui vient aux représentants **FO-DGFIP-34** est, surtout celle de la baisse considérable du nombre de postulants de la filière Gestion publique. Pour mémoire 2011 pour 2012 plus de 70 % pour la GP soit 166 postulants et 23% soit 100 postulants pour la filière fiscale. Aujourd'hui 60 postulants GP et 84 FF d'ou globalement 27% de candidats par rapport aux ayant vocations. N'ayant pas le détail entre les 2 filières mais par déduction nous obtenons environ une baisse de 45 % de postulants pour la Gestion publique.

La cause en est évidente : les nouvelles modalités d'affectation des promus, notamment de ceux qui sont originaires de la gestion publique, ne constituent pas un progrès social, bien au contraire.

C'est le « gagnant gagnant » vu par la lorgnette de notre Direction Générale

En effet depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participeraient au mouvement général de mutations du 1er septembre 2014, quelle que soit leur filière d'origine.

D'ailleurs, le texte sur les mutations 2014 n'est pas finalisé, car plusieurs points restent encore à débattre ... dont les conditions du refus de mutation.

A ce stade du dossier, nous avons aucune certitude que l'instruction 2012 concernant le mouvement général de mutations des agents de la filière fiscale pour l'année 2013, soit appliquée en l'état pour 2014.

Si un agent qui ayant retiré sa candidature parce qu'il lui a été dit, qu'en cas de refus de mutation, il serait mis à la disposition de son directeur, sur la base d'un texte qui n'est pas actualisé, décidait d'aller s'en plaindre devant un tribunal, qui sait si ce n'est pas l'ensemble du mouvement qui serait annulé ?

Que se passerait-il alors ?

Le syndicat FO-DGFiP-34 a largement communiqué sur ce sujet comme il a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B, improprement appelé par l'administration ... "droit au retour" !

FO-DGFiP a été la seule organisation syndicale à constamment exiger le maintien de ce dispositif existant dans la Filière Gestion Publique, dispositif rappelons-le obtenu par elle lors du conflit de 1989 et à demander son extension aux agents de la Filière Fiscale.

Avec le soutien d'autres Organisations Syndicales, la DGFiP est restée sourde à l'argumentaire de FO-DGFiP et a délibérément choisi de mettre en place cette régression sociale et ce frein à la promotion sociale.

A ce sujet, on peut se demander comment ces organisations syndicales n'ont pas compris qu'il s'agissait pourtant d'une avancée sociale pour tous les collègues de la catégorie C qui postuleraient au grade de contrôleur ???... sauf à penser qu'ils étaient trop rémunérés ? Ou à y voir un intérêt clientéliste !!!

Aujourd'hui, la réalité de ce que FO-DGFiP-34 a dénoncé depuis 2 ans, vient s'imposer aux collègues.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre Direction Générale, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité.

Les représentants FO-DGFiP-34 déplorent au vu du nombre d'inscriptions sur les listes d'aptitude, en chute vertigineuse cette année, les ravages de ce système qui porte préjudice également et prioritairement aux mères et aux personnes en soutien de famille

Cette année, le nombre de potentialités est aussi faible que l'an dernier, en tout cas à ce que l'on entend,. **Force Ouvrière** s'indigne de cette baisse de promotions sans précédent.

Quand la Direction Générale ose parler de "confiance" et d' "efficience" dans sa propagande officielle, elle omet d'y ajouter celui d' "abstinence" !

Néanmoins, en cohérence avec ses revendications pour de plus grandes possibilités de promotion, les élus **FO-DGFiP-34** défendront les dossiers des candidats, qu'ils soient classés par l'administration "excellents", "très bons" ou "à revoir".

A Force Ouvrière, notre ligne directrice est claire à ce sujet. :, Nous reconnaissons la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B., comme un mode de recrutement au grade supérieur prévu dans le statut. En complément du concours interne normal et spécial ce moyen permet la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à ceux qui pour un tas de raison n'ont pas l'opportunité de préparer concours ou examen professionnel dans de bonnes conditions

Enfin F.O.-DGFiP-34 revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.